

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE LA PREVOYANCE SOCIALE

82/860

22/7/82

N° 1275/1011P/DPF/2121

En vertu des dispositions du décret
n° 144/MEPS-DEF du 6 juillet
1961 portant intégration et nomina-
tion de Mademoiselle AKOULI
Charlotte, dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Administratifs et Financiers - SAF -
(Administration Générale).

PAR LE MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I E A S

D. B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 6 juillet 1958 ;
(/u la loi n° 15-62 du 13 novembre 1960 portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution du 6 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 8087/EP du 21 juin 1962 fixant le règle-
ment sur le solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-190/EP du 9 mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-191/EP du 5 juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des cadres et catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62-192/EP du 5 juillet 1962 fixant les
catégories et échelons des cadres et la loi n° 15-62
du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-193/EP du 5 juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 62-84/EP du 25 mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67-60/EP du 24 février 1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue du solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74-470 du 31 décembre 1979 abrogeant
et annulant les dispositions du décret n° 62-196/EP du 5
juillet 1962 relatives à l'échelonnement indiciaire des fonc-
tionnaires ;
(/u le décret n° 79-154 du 4 avril 1979 portant nomina-
tion de Monsieur MABIALA, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80-644 du 28 décembre 1980 portant nomi-
nation de Monsieur du Conseil des Ministres ;
(/u la Rectificatif n° 81-016 du 25 janvier 1981 au
décret n° 80-644 du 28 décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81-017 du 25 janvier 1981 relatif aux
insignes des Membres du Gouvernement ;
(/u le dossier de candidature de l'intéressé ;
(/u le décret n° 81444/MEPS/DEF/DPF du 6 juillet 1981,
portant intégration et nomination de Madame DZANGUE née AKOULI
Charlotte dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
SAF ;

.../...

(/u le décret n° 74-229 du 10 juin 1974 ;
(/u le Protocole d'accord du 28 novembre 1980 signé
entre le Congo et la Roumanie ;

/) S O R T I E

Article 1er : Sont et demeurent retirées les dispositions du décret n° 31441/MTEF3.DGTEF.DEP du 6 juillet 1981 portant intégration et nomination de Madame DZANGUE née KOUILLI Charlotte, dans les cadres du 1^{er} catégorisé I, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale).

Article 2 : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426, 74-229 des 29.12.1962, 10.6.1974 et du Protocole d'accord du 28.11.1980 susvisés, Madame DZANGUE née KOUILLI Charlotte, née le 5 mars 1951 à NDongo (Makoua), titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures (I.E.S.) spécialité : Finances et Comptabilité, obtenu à l'Académie des Etudes Economiques de Bucarest (ROMANIE) est intégrée dans les cadres de la catégorie I, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale) et nommée au grade d'Administrateur de 2^e échelon Stagiaire, indice 890

Article 3 : L'intégration est mise à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

Article 4 : Le présent décret est pris sous le sceau de la date effective de validité de signature de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOGEC et communiqué par tout où besoin sera.

Brasaville, le 22 Septembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines
et de l'Energie

Rodolphe ABADA

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMPO

Colonel Louis SIVAKA-MBA

Le Ministre des Mines

Itini Greste

Ampliations

JORPC..... 1
DGTEF.DEP..... 3
DEP.BST..... 1
D.B..... 3
D.C.F..... 1

R.L.D..... 1
D.G. M.E..... 2
Dossier..... 1
Travail..... 1
GEC..... 1